Bulletin d'information

INFO CSF

Volume 8, numéro 3 ♦ Octobre 2004

Les actions et les productions estivales du Conseil

Mandat confié au Conseil

En février 2004, la ministre chargée de l'application de la Loi sur le Conseil du statut de la femme (CSF) et responsable du Secrétariat à la condition féminine, M^me^ Michelle Courchesne, confiait au CSF un mandat à deux volets : définir un concept de l'égalité, le plus large possible, et proposer, en s'inspirant de ce concept, des orientations et des axes d'intervention d'une politique gouvernementale qui prévoit des alliances plus soutenues avec l'ensemble des actrices et des acteurs de la société québécoise. La ministre s'engageait alors à porter cet avis en commission parlementaire afin que l'enjeu de l'égalité fasse l'objet d'un large débat.

Premier volet réalisé : concept de l'égalité et stratégies

C'est donc en mai dernier que le CSF rendait publics les résultats de ses travaux et publiait un premier avis intitulé *De l'égalité de droits à l'égalité de fait : repenser les stratégies et élargir la perspective*. Pour réaliser ce mandat, le Conseil a bénéficié de la collaboration et de l'expertise d'un comité externe composé de personnes reconnues dans leur milieu. De plus, plusieurs rencontres de travail informelles ont eu lieu avec des membres d'organismes du mouvement des femmes, des jeunes et des hommes provenant de divers secteurs, des chercheuses féministes et des syndicalistes.

Le premier chapitre du document publié rappelle les principaux événements qui ont conduit à des actions en matière d'égalité. Il présente les avancées qui se sont traduites par des lois ou mesures ayant permis une progression vers l'égalité et il énumère enfin les inégalités et obstacles qui persistent encore pour les Québécoises.

Le projet proposé au deuxième chapitre s'inscrit dans la continuité des actions passées et repose sur une définition de l'égalité qui suppose la correction des inégalités selon le sexe, l'élimination de toutes les discriminations sur cette base et la participation égale des hommes et des femmes dans toutes les sphères de la société. En tenant compte des connaissances cumulées au cours de la dernière décennie et des nouveaux éléments de contexte économiques, sociaux et politiques, le CSF suggère au gouvernement une stratégie qui s'articule autour de **trois leviers** :

Une **approche spécifique** pour continuer, par un ensemble d'actions concrètes et articulées ciblant particulièrement les femmes, à prévenir ou à corriger les inégalités qu'elles subissent encore. On pense ici, entre autres, à des programmes comme *À égalité pour décider* ou *Chapeau, les filles !*

Une **approche transversale** en vue d'assurer que les lois, les politiques, les programmes et les services publics, spécialement ceux qui soulèvent les enjeux les plus importants, contribuent à l'égalité entre les femmes et les hommes ou n'y contreviennent pas. C'est ici le rôle de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) ou de l'approche intégrée de l'égalité (AIE), outil qui permet, à l'aide de données statistiques sexuées, de déceler les effets différenciés des diverses décisions et actions de l'État sur les femmes et les hommes.

Une **approche sociétale** afin d'accentuer le travail visant à faire de l'égalité un enjeu socialement partagé, en intégrant davantage les hommes et en mobilisant différents acteurs sociaux.

Conseil du statut de la femme
Québec

Le Conseil identifie finalement plusieurs conditions de réussite dont la volonté de l'État à partager et à porter cette valeur. Ainsi, l'État doit jouer un rôle majeur auprès de la population et des partenaires en matière de sensibilisation et de mobilisation.

Deuxième volet à venir : proposition d'orientations

Le Conseil a finalisé en septembre dernier le deuxième volet du mandat qui consiste à proposer à la ministre Courchesne des orientations et des axes d'intervention pouvant guider l'élaboration d'une future politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Avis global

Ces deux volets sont intégrés dans un avis global, intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Ce document sera rendu disponible au cours de l'automne et servira de base à des échanges avec les personnes et les groupes intéressés par cet enjeu lors d'une commission parlementaire prévue au début de l'année 2005.

L'égalité dans certains pays européens

Pour faciliter la réflexion sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes, le Conseil a rendu publique en mai 2004 une recherche intitulée *Instruments pour l'égalité : la situation dans certains pays européens*. Ce document contient des informations qui apportent un éclairage sur les approches et les infrastructures gouvernementales mises en place dans certains pays européens pour atteindre cet objectif.

Le texte relate notamment les raisons qui ont conduit à l'adoption de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes (AIE) dans ces pays. De plus, il fait état de certaines évaluations réalisées à partir des premières expériences menées de même qu'il identifie les facteurs qui favorisent une stratégie gouvernementale gagnante en matière d'égalité.

La rentrée scolaire des mères étudiantes

Le Conseil a rendu public, le 2 septembre 2004, son avis sur les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes, intitulé *Étudiante et mère : un double défi*, qui met en lumière les difficultés auxquelles elles font face et leurs besoins spécifiques.

Ce phénomène des mères étudiantes est appelé à prendre de l'ampleur parce que les études sont plus longues qu'autrefois et parce que de plus en plus de femmes retournent aux études, se spécialisent ou réorientent leur carrière. La maternité constitue souvent un frein aux études chez les très jeunes femmes alors que pour d'autres c'est le projet de maternité qui est retardé en raison des études.

Bien que des données partielles permettent difficilement de déterminer avec exactitude le nombre de mères qui poursuivent leurs études, il appert que de nombreuses mères étudiantes éprouvent de la difficulté à joindre les deux bouts et que trop souvent le peu de ressources financières disponibles les maintient en dessous du seuil de pauvreté.

Les recommandations que formule le Conseil dans son avis visent à lever les obstacles auxquels les mères étudiantes font face; leurs difficultés étant surtout liées à la question financière, à l'accès au logement, aux services de garde et au transport ainsi qu'aux mesures de soutien offertes dans les établissements scolaires. L'avis accorde aussi une attention particulière aux plus jeunes mères aux prises avec une combinaison de problèmes liés à la fois à leurs milieux familial et social et à leur cheminement scolaire.

En particulier, les mères étudiantes doivent pouvoir compter financièrement sur des programmes publics qui tiennent compte des coûts réels engagés quant aux frais de subsistance, de logement et de transport. Le Conseil propose donc que les montants du Programme de prêts et bourses de même que ceux de l'assistance-emploi soient augmentés en conséquence. De plus, la Loi sur l'assurance parentale du Québec doit être modifiée pour permettre à toutes les femmes qui donnent naissance à un enfant, dont les étudiantes, de toucher une prestation de base durant le congé de maternité. Enfin, les mères étudiantes qui accouchent devraient continuer de recevoir l'aide financière du Programme des prêts et bourses durant un trimestre comme si elles étaient aux études.

Les heures du magazinage

La décision de plusieurs centres commerciaux de prolonger les heures d'ouverture des commerces est qualifiée, par le Conseil, comme un pas en arrière dans le dossier de la conciliation travail-famille.

La principale question est de savoir l'importance que la société québécoise accorde aux préoccupations de conciliation travail-famille dans un contexte où les pressions du marché se font toujours grandissantes et viennent perturber la qualité des rapports familiaux.

La présidente du Conseil croit donc qu'il est sain que ce sujet soit lancé et invite à débattre de cette question lors de la commission parlementaire sur la conciliation travail-famille prévue dans les prochains mois.

Mises à jour des avis régionaux

En février 2003, le Conseil terminait la série des avis régionaux sur les conditions de vie des femmes et le développement régional et local, à partir notamment des données du recensement de 1996 de Statistique Canada.

Depuis la récente publication du recensement de 2001 de Statistique Canada, le Conseil a actualisé ses analyses et mis à jour chacun des avis régionaux. Aux fins de ces nouvelles publications, l'étude du Conseil passe aussi en revue les statistiques publiées par le ministère de la Sécurité publique en matière de violence conjugale pour l'année 2001 de même que les données récentes sur la présence des femmes dans les lieux de pouvoir régionaux et locaux. Certaines mises à jour font état du suivi des recommandations que le CSF a adressées aux autorités régionales et locales lors des publications de ses avis régionaux.

À ce jour, 12 mises à jour sont disponibles sur le site internet du Conseil. L'ensemble des portraits régionaux mis à jour sera disponible d'ici la fin de l'année 2004.

Pour ses 25 ans, la *Gazette des femmes* fait peau neuve

Pour ses 25 ans, la *Gazette des femmes* affiche désormais une nouvelle grille graphique ainsi qu'une signature bien contemporaine. Une allure sobre et nette qui facilite la lecture.

Malgré sa métamorphose, la *Gazette des femmes* reste avant tout une revue de contenu. Elle continuera à présenter des articles fouillés sur la situation des femmes, au Québec et ailleurs. Ce magazine s'avère unique dans le paysage médiatique québécois parce que seule survivante de la presse féministe.

En guise de chandelles sur le gâteau d'anniversaire, la *Gazette des femmes* nous offre 25 idées lumineuses pour promouvoir l'égalité des sexes. Rencontrez la dramaturge Marie-Ève Gagnon, qui veut réduire l'écart salarial entre acteurs et actrices; Catherine Bolduc, dont l'organisme Mères et monde a réussi à transformer une école désaffectée en logements destinés à de jeunes mères de famille monoparentale de Québec, ou encore, Denise Tremblay, de la Séjournelle, une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence de Shawinigan qui a formé un tandem novateur avec un centre d'aide pour conjoints violents. Vingt-cinq projets qui donnent foi en l'avenir.

À lire également dans ce numéro, le reportage saisissant de Caroline Montpetit sur des cas en Inde de jeunes mariées brûlées vives par une belle-famille cupide.

Gazette des femmes, sept.-oct. 2004. vol. 26, no 2, 44 p.
25 ans de la *Gazette des femmes* – 25 idées lumineuses pour le féminisme

La ***Gazette des femmes*** est vendue en kiosque 3,50 $ le numéro et, par abonnement, au coût de 24 $ pour 15 numéros ou de 10 $ pour 5 numéros (taxes incluses). S'adresser à :
La *Gazette des femmes*
525, rue Louis-Pasteur, Boucherville (Québec) J4B 8E7
Téléphone : (514) 875-4444 ou 1 800 667-4444
Télécopieur : (514) 523-4444
Internet : www.gazettedesfemmes.com
Courriel : AQcourrier@abonnement.qc.ca

Les publications

Nouvellement éditées

Avis - ***Étudiante et mère : un double défi - Les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes***, août 2004, n° 204-13A, 119 p. Publication gratuite.

Avis - ***De l'égalité de droits à l'égalité de fait : repenser les stratégies et élargir la perspective***, mai 2004, n° 204-03-A, 59 p. Publication gratuite.

Recherche - ***Instruments pour l'égalité : la situation dans certains pays européens***, mai 2004, n° 204-08-R, 45 p. Publication disponible uniquement sur le site du CSF.

Vous pouvez consulter ces documents du CSF à l'adresse suivante : http://www.csf.gouv.qc.ca/fr/publications/

Sous presse… À surveiller !

Avis - ***Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes***, en préparation. Parution prévue à la mi-octobre 2004.

Où se procurer les publications ?

À moins d'indication contraire, on peut se procurer gratuitement les publications du Conseil mentionnées dans ce bulletin. Il suffit de s'adresser au :
Service des communications du Conseil du statut de la femme
Téléphone : (418) 644-9144 ou 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : http://www.csf.gouv.qc.ca
Courriel : publication@csf.gouv.qc.ca

Les publications sont également disponibles en fichier PDF sur le site internet du CSF, dans la section *Publications*.

Des petits pas pour les femmes… Une grande victoire pour la collectivité !

La représentation politique des femmes, une lente odyssée !

Le pouvoir politique réel des femmes est encore fragile et loin d'être représentatif alors qu'elles représentent 52 % de la population. Les expressions « parité », « mode de scrutin » et « quota » font désormais partie du vocabulaire féministe dans les discussions entourant la place des femmes en politique. Pour accompagner la réflexion, voici un bref portrait historique des avancées des femmes aux instances fédérales et provinciales depuis 40 ans.

1940 – Les Québécoises ont le droit de vote et d'éligibilité mais, à chaque élection, elles se contentent… de voter. Les quelques audacieuses, comme Thérèse Casgrain, qui se présentent comme candidates le font pour des partis marginaux et n'ont aucune chance d'être élues.

1960 – Après la mort de Duplessis en 1959, l'élection provinciale de 1960 se présente comme l'élection du renouveau et marque le début officiel de la Révolution tranquille. Toutefois, aucune femme ne pose sa candidature à ces élections.

1961 – Le député de Jacques-Cartier, le Dr Kirkland, meurt, ce qui entraîne une élection partielle dans ce comté. C'est sa fille, Marie-Claire Kirkland-Casgrain qui est élue facilement sous la bannière du Parti libéral. Elle devient la première députée du Québec et sera ensuite la première femme à occuper un poste de ministre en 1962. L'Assemblée nationale du Québec compte alors une députée sur 95, soit un taux de féminité de 1,1 % et une ministre sur 20, soit un taux de féminité de 5 %.

1972 – Alors que le droit d'éligibilité est octroyé à l'ensemble des Canadiennes en 1918, il faut attendre 1972 avant que les trois premières députées québécoises fassent ensemble leur entrée au parlement canadien : Monique Bégin, Albanie Bégin et Jeanne Sauvé.

1973 – Période qui coïncide avec la résurgence du mouvement féministe, 26 femmes sont candidates aux élections provinciales. Pourtant, une seule d'entre elles connaîtra la victoire, Lise Bacon, qui deviendra aussi ministre.

1979 – Lise Payette devient la première femme à occuper le poste de ministre à la Condition féminine. Bien que ce ne soit pas la première femme à être ministre, son passage brise la glace ministérielle pour ses successeures.

1993 – Pour la première fois dans l'histoire du Canada, une femme dirige le pays. Kim Campbell est élue à la tête du Parti Conservateur et est désignée Première Ministre. Alors qu'au provincial, Monique Gagnon-Tremblay devient la première femme ministre des Finances du Québec.

1998 – Pour la première fois, les femmes comptent pour le tiers du Conseil des ministres du gouvernement du Québec avec un taux de féminité de 30,8 % alors que celui de la députation atteint 23,2 %.

1999 – Mise sur pied du programme *À égalité pour décider* par le gouvernement du Québec et administré par le Secrétariat à la condition féminine. Ce programme vise l'augmentation du nombre de femmes dans les postes décisionnels et offre un soutien financier à des organismes sans but lucratif pour la réalisation de projets de sensibilisation et de formation destinés aux femmes intéressées par un engagement dans les affaires publiques.

2004 – Au 20 septembre, l'Assemblée nationale compte 40 députées élues sur un total de 125 sièges et le Cabinet est formé de 8 ministres sur 25, soit un taux de féminité de 32 % dans les deux cas. Tandis qu'à la Chambre des communes, les femmes représentent 25,3 % des élus québécois (19/75).

Sources :

- *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Collectif Clio - Édition Le Jour, Québec, 1992, 646 p.
- *Les femmes et les institutions démocratiques : pour une meilleure participation* – avis du Conseil du statut de la femme, octobre 2002, 119 p.
- *Politique – Quelle place pour les femmes ?* – Gazette des femmes, septembre-octobre 2001, vol. 23, n° 3, 40 p.
- *Féminisation des professions – Un problème ?* – Gazette des femmes, juillet-août 2003, vol. 25, n° 2, 40 p.

Le prochain *Info-CSF*

Veuillez prendre note que le prochain numéro de l'*Info-CSF* paraîtra en décembre 2004. Il fera la rétrospective des activités du Conseil pour les mois d'octobre et novembre 2004.

L'*Info-CSF* en fichier *PDF*

L'*Info-CSF* est maintenant intégré sous forme de fichier PDF au site Internet du Conseil, dans la section
Publications : *Par catégories – Info* ou
Par sujets – Information générale

Sauf exception, ce bulletin d'information est dorénavant expédié par courrier électronique.

L'*Info-CSF* est publié par le Service des communications du Conseil du statut de la femme, Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont, 8, rue Cook, 3e étage, Québec (Québec) G1R 5J7 • Téléphone : (418) 643-4326 • Dépôt légal – 2004, Bibliothèque nationale du Québec • ISSN : 1492-1316 • Rédaction : Gaétane Laferrière •

© Gouvernement du Québec